



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire
lundi 15 avril 2019 - 19 H Salle Collet Mériaud – 03150 VARENNES SUR ALLIER

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE durant le vote du budget et à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 35 - INSTITUTION – Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il comporte également un volet territorial qui concerne les politiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

N° 36 - FINANCES – affectation résultats 2018 au BP 2019

Vu les restes à réaliser approuvés lors du vote du compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 551 000 €, et de reporter le montant de 1 000 224.50 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'intégrer le résultat de fonctionnement du budget O.M 2018 clôturé au 31 décembre 2018, soit - 42 736.17 € au résultat de fonctionnement du budget principal au cpt 002, le montant total excédentaire s'élevant à (1000 224.50 - 42 736.17) 957 488.33 €,
- d'intégrer le résultat d'investissement du budget O.M 2018 clôturé au 31 décembre 2018, soit 150 985.56 € au résultat d'investissement du budget principal au cpt 001, le montant total excédentaire s'élevant à (944 169.44 + 150 985.56) 1 095 155 €,
- .../...
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Office de Tourisme 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 750.99 € ,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier le Charollet 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 34 007 € et de reporter le montant de 13 915.23 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe ZA Les Bernards 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 12 450.18 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Maison du canal Avrilly 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 15 191.23 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bâtiment artisanal les Bernards 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 318.69 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Hébergements touristiques 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 1 100 € et de reporter le montant de 8 444.86 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 37.45 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur commercial 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 130 € et de reporter le montant de 1 294.14 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Pôle Emploi entreprise 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 18 625 € et de reporter le montant de 1 354.88 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2018 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation,

N° 37 - FINANCES – Budget primitif 2019

Vu les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2018 et les résultats affectés selon la délibération N° 2019. 04.15/36

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le budget primitif communautaire 2019 (1 budget principal et 19 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes arrêté aux montants indiqués ci-après

BUDGETS 2019		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	BUDGET PRINCIPAL 2016	12 680 825	12 680 825	7 250 377	7 250 377
	BUDGET PRINCIPAL 2017	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 654 835
	BUDGET PRINCIPAL 2018	12 624 145	12 624 145	5 007 315	5 007 315
	BUDGET PRINCIPAL	13 066 953	13 066 953	5 375 000	5 375 000
Budgets ANNEXES		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	OFFICE TOURISME	317 457	317 457	72 020	72 020
2	ATELIER RELAIS CHAROLLET	103 665	103 665	117 596	117 596
3	ZA LES BERNARDS - LE DONJON	21 658	21 658	25 500	25 500
4	RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	43 754	43 754	90 084	90 084
5	MAISON CANAL - AVRILLY	73 650	73 650	324 427	324 427
6	BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	31 423	31 423	115 813	115 813
7	BIC ATELIER RELAIS	43 971	43 971	163 463	163 463
8	ZA SALIGNY	8 795	8 795		
9	ZA CHAVROCHES	1 032	1 032	832	832
10	ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
11	ZA SEPT FONTS	69 907	70 851	66 457	66 457
12	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	169 572	169 572	479 860	479 860
13	ATELIER DES VERNISSES	53 978	53 978	222 245	222 245
14	CCEUR COM ^{cial} ST GERAND LE PUY	17 820	17 820	12 029	12 029
15	POLE EMPLOI ENTREPRISES	89 735	89 735	86 178	86 178
16	ZA LA FEUILLOUSE	155	155	32 754	32 754
17	ZA VARENNES FORTERRE	6 561	6 561	315 531	315 531
18	ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES			420 000	420 000
TOTAL BUDGETS ANNEXES		1 053 337	1 054 281	2 544 791	2 544 791
TOTAL B'P^{AL} ET BUDGETS ANNEXES		14 120 290	14 121 234	7 919 791	7 919 791

Le montant des budgets communautaires consolidé s'élève à 22 041 025.

N° 38 - FINANCES Taux fiscalité locale (« Ménages » et Economique)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de maintenir en 2019 les taux d'imposition des taxes directes locales 2018 selon le tableau ci-dessous

- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) : 25.94 %
- Taxe d'Habitation : 11.41 %
- Taxe foncière (bâti) : 0.394 %
- Taxe foncière (non bâti) : 1.86 %

N° 39 - FINANCES – Taux de TEOM Secteur Dompierre sur Besbre - SICTOM Nord Allier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de la TEOM 2019 conformément au tableau ci-dessous

Communes	Zones	2018			Zones	2019				
		Base imposable	Produit			Taux voté	Base imposable	Produit attendu		Taux proposé
Beaulon	C 1'	211 543	19 800	158 523	9,36%	C 1'	218 431	20 314	162 974	9,30%
	C1	1 195 882	138 722		11,60%	C1	1 238 433	142 667		11,52%
Châtelperron	C1'	110 467	12 505	12 505	11,32%	C1'	113 774	12 788	12 793	11,24%
Chavroches	C1'	234 286	26 521	26 521	11,32%	C1'	239 965	26 972	26 982	11,24%
Diou	C1'	15 024	1 406	171 959	9,36%	C1'	15 316	1 424	174 942	9,30%
	C0,50	51 070	5 194		10,17%	C0,50	51 864	5 243		10,11%
	C1	194 893	22 608		11,60%	C1	200 599	23 109		11,52%
	C2	988 580	142 751		14,44%	C2	1 011 669	145 175		14,35%
Dompierre / Besbre	C0,5'	103 933	8 460	431 313	8,14%	C0,5'	115 315	9 317	442 681	8,08%
	C0,50	35 575	3 618		10,17%	C0,50	36 357	3 676		10,11%
	C2	2 492 705	359 947		14,44%	C2	2 575 237	369 547		14,35%
	C3	316 709	59 288		18,72%	C3	323 517	60 142		18,59%
Jaligny / Besbre	C 1'	103 260	11 689	72 432	11,32%	C 1'	105 720	11 883	73 443	11,24%
	C2'	432 952	60 743		14,03%	C2'	441 794	61 542		13,93%
Liernolles	C1'	144 891	16 402	16 402	11,32%	C1'	148 836	16 729	16 736	11,24%
Mercy	C 0,5'	165 944	16 329	16 329	9,84%	C 0,5'	171 730	16 795	16 791	9,78%
	C0,50		-			C0,50				
Monétay / Loire	C0,5'	136 621	13 444	20 296	9,84%	C0,5'	139 743	13 667	20 734	9,78%
	C0,50	567	70		12,30%	C0,50	579	71		12,22%
	C1	48 343	6 783		14,03%	C1	50 237	6 998		13,93%
Pierrefitte / Loire	C0,50	64 030	7 876	50 659	12,30%	C0,50	66 685	8 149	52 236	12,22%
	C 1	304 939	42 783		14,03%	C 1	316 405	44 075		13,93%
Saint Gérard de Vaux	C1	288 013	40 408	40 408	14,03%	C1	296 620	41 319	41 329	13,93%
Saint Léon	C1'	245 944	27 841	57 390	11,32%	C1'	253 013	28 439	58 334	11,24%
	C2'	210 611	29 549		14,03%	C2'	214 485	29 878		13,93%
St Pourçain / Besbre	C1'	159 683	18 076	34 379	11,32%	C1'	163 339	18 359	35 033	11,24%
	C1	116 199	16 303		14,03%	C1	119 619	16 663		13,93%
Saint Voir	C0,5'	68 369	6 728	12 0	9,84%	C0,5'	69 854	6 832	12 170	9,78%
	C1'	46 617	5 277	05	11,32%	C1'	47 494	5 338		11,24%
Saligny / Roudon	C0,50	203 099	22 625	61 529	11,14%	C0,50	207 465	22 966	62 510	11,07%
	C1	306 331	38 904		12,70%	C1	313 363	39 546		12,62%
Thionne	C1'	236 651	26 789	26 789	11,32%	C1'	241 851	27 184	27 194	11,24%
Vaumas	C0,5'	112 430	11 063	45 614	9,84%	C0,5'	116 540	11 398	46 602	9,78%
	C0,50	25 256	3 106		12,30%	C0,50	25 813	3 154		12,22%
	C1	224 122	31 444		14,03%	C1	230 045	32 045		13,93%
TOTAL		9 595 539	1 255 050	1 255 065			9 881 707	1 283 406	1 283 484	

arrondi à 1 283 484 €

	Assoc. Canal de Roanne à Digoïn	322	350
	Assoc. Canal de Roanne à Digoïn (fonctionnement écluses)		1 900
	Pays Vichy Auvergne (0,5€ / hab.)	7 481	7 481
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	4 000	4 000
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	530	530
	CAUE 03 - (Conseil d'Architecture d'Urb et d'Env.	2 500	2 500
	Chantier école	380	400
	Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	30 486	31 000
	Mission Locale Espace Jeunes VICHY	10 101	11 000
	A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 802	3 773
	A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650	1 650
	PETR Pays Nevers Sud Projet Loire Destin Itinér.	3 549	4 000
	ARDTA - (Agence Rég de Dév Territoire Allier)	100	
	VNF (Voies Navigable Françaises) (Article 637)	290	300
	FREDON Auvergne		1 000
	Réserve		12 516
	Total	72 541,00	90 000
CHAP 012	6474 - Cotisations Oeuvres sociales	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Cotisation CNAS	13 120	14 000
	Total	13 120	14 000

CHAP 65	65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	SMAT Vallée de la Besbre	22 932,00	45 000
	Syndicat Mixte de VILLEMOUZE	21 921,50	25 000
	SDE03 Cotisation compétence générale	6 415,00	1 031
	SDE03 Cotisation compétence éclairage	29 231,00	6 923
	Réserve		2 046
	Total	80 499,50	80 000
657363	Budgets Annexes à caractère administratif	CA 2018	BP 2019
	- Office tourisme Communautaire	229 000	215 987
	<i>sous-total</i>	<i>229 000</i>	<i>215 987</i>
657364	Budgets Annexes à caractère industriel et commercial	CA 2018	BP 2019
	- Hébergements touristiques	67 664	37 877
	- Restau-Bar-Épicerie Montaiguët en Forez		-
	<i>sous-total</i>	<i>67 664</i>	<i>37 877</i>
65738	Budgets Annexes autres	CA 2018	BP 2019
	- Atelier des Vernisses	1 000	3 900
	- Atelier Relais Le Charollet		-
	- Bâtiment artisanal Les Bernards	5 000	31 423
	- BIC Atelier relais	7 242	15 389
	- Cœur Commercial St Gérard le Puy		626
	- Maison du canal	15 450	73 650
	- Ordures ménagères		-
	- Pôle Emploi Entreprise	35 800	35 920
	- ZAC La Feuillouse		-
	- ZAC Varennes Forterre	5 000	-
	- ZA Chavroches	123	125
	- Zone de Sept Fons		-
	- ZA Saligny		-
	- ZA Liernolles		-
	- ZA Les Bernards	20 641	21 658
	<i>sous-total</i>	<i>90 256</i>	<i>182 691</i>
	Total	386 920	436 555

65768	Versement subvention autres bénéficiaires	CA 2018	BP 2019
	Lycée professionnel - Varennes	400	400
65888	Charges diverses de gestion courante	CA 2018	BP 2019
	Soutien BAFA (montant individuel 500 €)		2000
	Total		2000

CHAP 65	6574 - Subventions organismes de droit privé	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITEMAXIMUM
	ASCM - (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)	2 000	3 000
	Association Canal de Roanne à Digoin	500	500
	Association Festi'Domp	300	500
	Cistudes et compagnie	3 000	3 000
	Entre Bourbonnais et Forez	300	300
	Agir en Pays Jalignois	1 200	1 200
	L'Allier à livre ouvert	84	85
	Association KAPEVELO	300	500
	Comité Foire Le Bouchaud		500
	Comité Foire aux Dindes Jaligny	500	500
	Comité Foire de Dompierre	500	500
	Concours Agricole de Jaligny	500	500
	Concours agricole Varennes		500
	Fondation Patrimoine	600	600
	Territoire Bourbon (Moulins Cté)	2 340	2 400
	Musiques vivantes	3 000	3 000
	Ligue de l'enseignement (rando mémoire - école de Beaulon)		250
	Assoc PAL' RUN (manifestation 12 avril 2019)		2 000
	Assoc Club de la Pulka (championnat chiens traîneau)	500	500
	Association Solidarités Paysans		
	Conservatoire d'espaces naturels Allier		2 500
	Amicale donneurs de sang St Léger (déficit 795 €)		
	Initiative locale (Dévt eco)		7 000
	Soutien Assoc Le Tremplin - Epicerie solidaires (4) - convention objectifs		40 000
	sous Total	15 623,86	69 835
	Soutien Petite enfance	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Centre social La Farandole Le Donjon (RAM Le Donjon)	9 457,62	11 500
	Centre Social Jaligny Neuilly (RAM Dompierre/Jaligny)	28 500,00	28 500
	Centre Social Jaligny Neuilly (journée enfance)	1 800,00	1 800
	Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)		1 500
	Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)		1 500
	Maison des assistantes maternelles	1 500,00	1 500
	sous Total	41 257,62	43 800
	Réserve		1 365
	Total	56 881,48	115 000

N° 42 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Projet photovoltaïque – Promesse baux - projet photovoltaïque – Varennes sur Allier. – Varennes Solaire 2 et Varennes Energies

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve les dispositions des projets de baux emphytéotiques relatifs à l'installation du projet de 2 centrales photovoltaïque (centrale de 5 Mwc et centrale de 3,5 Mwc) par la société Varennes Solaire 2 sur la commune de Varennes sur Allier, lieu-dit Barnier-le-Vieux.

N° 43 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville 2019 – Convention de partenariat - Délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises – Département de l'Allier

Le conseil communautaire a délibéré en décembre 2017 pour la mise en place d'une aide au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Le conseil a également renouvelé en décembre 2018 le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, en partenariat avec le Département de l'Allier.

Les activités éligibles sont les suivantes :

- Activités commerciales pour une superficie de moins de 300m²
- Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur)
- Bar/restaurant (hors vente à emporter sous franchise)
- Salon de coiffure, soins de beauté, bien-être
- Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles et de poids lourds
- Services à la personne

Cette aide de la communauté de communes, versée sous forme de subvention, sera plafonnée à 5000 € avec un taux d'intervention fixé à 10 %. L'aide du Département de l'Allier est plafonnée à 10 000 € avec un taux d'intervention fixé à 20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce pour la mise en place du dispositif d'aide à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville sur le territoire communautaire, conformément au règlement d'intervention et sous forme de subvention à hauteur de 10 %, plafonnée à 5000 €

N° 44 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Développement économique – Partenariat avec la Région Rhône Alpes Auvergne - Aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Par délibération du 11 décembre 2017 la communauté de communes a mis en place un dispositif d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Cette aide de la communauté de communes est versée sous forme de subvention, plafonnée à 10 000 € avec un taux d'intervention fixé à 20 %. L'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes reprend les mêmes conditions que celles de la communauté de communes (plafond de subvention fixé à 10 000 € avec un taux d'intervention à 20%).

Par ailleurs la communauté de communes en partenariat avec le Département a mis en place une aide à l'immobilier d'entreprises (voir délibération n°43 ci-dessus)

Ces deux dispositifs sont complémentaires et cumulables.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la diminution du taux d'intervention de la communauté de communes de 20 à 10 % pour le dispositif « d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente », conformément au règlement d'intervention dès lors qu'une entreprise souhaite bénéficier de ce dispositif et du dispositif d'aide à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville, en partenariat avec le Département de l'Allier

N° 45 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création de 2 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences » - P.E.C

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « Parcours Emploi Compétences » (PEC). Ce dispositif répondant aux objectifs communautaires en matière d'appui et à d'accompagnement des politiques publiques destinées à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide de créer 2 postes à temps non complet (26 heures hebdomadaires) rémunérés au SMIC dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

N° 46 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Modalités de rémunération d'une activité accessoire pour la surveillance du bassin et l'animation d'activités aquatiques - Modification

Face à la pénurie de Maître-Nageur Sauveteur constatée, il est nécessaire de modifier les modalités de rémunération des intervenants dans le cadre d'une activité accessoire afin d'accroître l'attractivité de la collectivité sur le plan financier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de rémunérer cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire déterminée en fonction de la nature des missions confiées et du profil de l'agent dans les conditions suivantes :

- **Surveillance de la baignade** **16,58 € brut soit 15 € net**
- **Surveillance de la baignade et animation d'activités aquatiques** **22,11 € brut soit 20 € net**

N° 47 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Mandat auprès du Centre de Gestion de l'Allier pour une procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance »

Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaires auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes participe-t-elle au financement des contrats et règlements de protection sociale complémentaire « labellisés » souscrits par les agents communautaires au titre du risque « prévoyance » et au titre du risque « santé ».

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Allier va engager courant 2019 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de rejoindre ou non la convention de participation en prévoyance portée par le Centre de Gestion de l'Allier à compter du 1^{er} janvier 2020.

N° 48 - ADMINISTRATION GENERALE - Assemblé – Désignation Représentant (Commune de Jaligny sur Besbre) – SICTOM Nord Allier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne Monsieur Laurent RONDEPIERRE, en remplacement de Monsieur Guy CHERASSE, délégué (Commune de Jaligny sur Besbre) au sein du SICTOM Nord Allier.

N° 49 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du Territoire – Soutien au Projet de revitalisation du centre bourg de Varennes-sur-Allier

Il est rappelé que la commune de Varennes sur Allier s'est engagée dans une démarche de « revitalisation de centre-bourg » depuis plusieurs années et que celle-ci a répondu à l'appel à candidatures départemental « reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes de l'Allier »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de soutenir le projet de revitalisation du centre bourg de la commune de Varennes sur Allier

N° 50 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines – Mise à disposition agent communal – Chalets de la Besbre – Convention EPCI et Commune de Jaligny-sur-Besbre

Suite à l'exploitation du service de location des structures d'hébergement touristique « les Chalets de la Besbre » - Jaligny sur Besbre en gestion directe, la Commune de Jaligny-sur-Besbre a proposé à la Communauté de communes de mettre à disposition un agent communal pour gérer les tâches dédiées à l'accueil

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la mise à disposition d'un agent communal affecté à la commune de Jaligny-sur-Besbre pour l'accueil, état des lieux, la mise en location des chalets et l'encaissement des produits (options et taxe de séjour) sur un temps de travail de l'agent estimé à environ 33% de temps de travail avec une limite maximum de 50h par mois

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le principe qu'AUVERGNE HABITAT reprenne le projet de construction de 11 logements sociaux pour personnes âgées à Le Donjon. La Communauté de communes s'engage à réaliser les travaux d'aménagement de la voirie autour de la construction.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 10 mn.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 25 avril 2019

P.E.C
Le Président,

